



Unité – Egalité – paix  
سلام – مساواة – وحدة

**Mission Permanente De la République de Djibouti  
Auprès de L'office des Nations Unies  
Et des autres Organisations Internationales à Genève**

الامبعوثية الدائمة لجمهورية جيبوتي  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية الأخرى  
سويسرا - جنيف

*vérifier au prononcé*

**DECLARATION DE M. ELAYEH YACIN ABDILLAHI  
MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI  
A L'OCCASION DU PANEL DE DISCUSSIONS SUR LES DROITS DES  
PERSONNES HANDICAPÉES**

*SEIZIEME SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME*

**GENEVE**

**04 MARS 2011**

**Monsieur le Président,**

Nous voudrions de primes à bord remercier le rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapés pour la clarté et la qualité de son rapport ainsi que pour la pertinence de ses propos.

Nous le remercions d'avoir mis en exergue l'importante nécessité d'une coopération globale accrue fondée sur des accords internationaux (Par 3 de l'art.1). La coopération entre les États, les organisations internationales et régionales ainsi que la collaboration avec les organisations de la société civile constitue de notre point de vue un élément indispensable à l'élaboration et à l'établissement des droits des personnes handicapées tel qu'inscrit dans la Convention internationale de personnes handicapées.

Nous voudrions par ailleurs saluer les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent et qui vont dans le sens d'une plus large coopération notamment à travers le partage d'information mais également la formation ou la coopération pour le développement.

C'est précisément dans le souci de protéger les personnes les plus vulnérables et afin de promouvoir la jouissance de ces droits que la République de Djibouti se réjouit d'avoir ratifié la Convention internationale des personnes handicapées en 2009.

Toutefois, il est à rappeler que l'insuffisance de moyens matériels et financiers constitue souvent un frein non négligeable qui limite considérablement l'action des acteurs étatiques et civiques. Cela est une réalité dans les pays en voie de développement et plus encore lorsqu'il s'agit des pays les moins avancés.

Djibouti soutient les conclusions du rapporteur spécial en ce que ces efforts de coopération peuvent et doivent s'étendre à d'autres domaines, tels que la recherche ou l'assistance humanitaire.

**Merci Monsieur le Président.**